Et les protestations (revendications)?

L’Socio-Economic Rights Institute of South
Africa (SERI) a compilé un guide pour que
les étudiants comprennent leurs droits lors
des manifestations. Cliquez sur l’image pour
obtenir des informations sur :

DÉFINITION DE LA TORTURE

La loi de 2013 sur la prévention et la lutte contre la torture des personnes et la Convention des Nations Unies contre la torture stipulent que la torture est tout acte par lequel une douleur ou des souffrances intenses, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne par un agent public ou une autre personne. agissant à titre officiel, aux fins notamment d’obtenir d’eux ou d’un tiers des informations ou des aveux, les punissant d’un acte qu’eux-mêmes ou un tiers a commis ou est soupçonné d’avoir commis.

La torture, la force excessive et d’autres formes de traitements cruels et inhumains sont des formes de brutalité policière.

Apprenez-en plus sur la torture dans cette vidéo du the Legal Resources Centre.

En savoir plus sur la brutalité policière en

Afrique du Sud

Des normes élevées de conduite policière sont importantes tant pour le public que pour la police. Si les membres du public font confiance à la police, ils les aideront et coopéreront avec eux. Cela leur permettra de faire leur travail plus efficacement.

Le suspect commet une infraction en présence de la police

La police soupçonne raisonnablement qu’un crime grave a été commis

Un policier est entravé dans l’exercice de ses fonctions

A quel moment la police peut-elle procéder à des arrestations ?

La police peut procéder à des arrestations d’empêcher un crime ou pour traduire un suspect devant un tribunal.

Un mandat d’arrêt peut être délivré par un juge ou un magistrat sur demande écrite d’un procureur ou officier de police ayant au moins le grade de capitaine, voire un grade superieur.

L’agent doit informer la personne du motif de son arrestation, lire ses droits et fournir le mandat. La police peut recourir à une force raisonnable si une personne ne se soumet pas à l’arrestation. Pour comprendre « la force raisonnable », voir « Quand la police peut-elle recourir à la force ? » en bas de ce prospectus. Pour plus d’informations sur les arrestations légales, visitez le site Web de l’[Institute for Security Studies].

Une arrestation peut être effectuée sans mandat si:

garder le silence et ne pas être
forcé de faire des aveux

Être traduit devant un tribunal dans
les plus brefs délais

consulter un avocat de son choix

communiquer avec leur partenaire, leur famille, leur conseiller religieux et leur médecin

les conditions de détention doivent être conformes à la dignité humaine

Droits des personnes arrêtées

les fouilles physiques ne peuvent être effectuées que par une personne du même sexe

Quand une protestation est-elle considérée comme légale? (p14)

Réglementation pertinente de la loi sur les rassemblements (p4)

Quelles procédures légales les
manifestants doivent-ils suivre lorsqu’ils organisent une manifestation ? (p18)

Comment et quand notifier une protestation ? (p6)

Quelles sont les conséquences d’une
manifestation illégale? (p15)

Les autorités peuvent-elles « interdire » une
manifestation ? (p9)

Comment les autorités abusent-elles de la Loi sur le
Rassemblement public ? (p11)

Que se passe-t-il lors d’une arrestation?

La police doit donner aux personnes arrêtées un avis de leurs droits aux termes de l’article 35 de la Constitution, expliquant qu’elles ont été arrêtées et quels sont leurs droits.

La police vérifiera l’identité de toute personne arrêtée en lui demandant son nom et son adresse. La police prendra également les empreintes digitales de toute personne arrêtée.

Une fois qu’une personne a été inculpée, elle peut demander une libération sous caution à la police ou au ministère public, sinon elle devra attendre sa première comparution devant le tribunal pour demander une libération sous caution.

La police n’est autorisée à détenir une personne que pour un maximum de 48
heures (excepte le week-end) avant que cette personne ne comparaisse devant le tribunal ou ne soit libérée.

Le tribunal peut prolonger une détention pour une durée maximale de sept jours
après la période préventive d’arrestation de 48 heures pour des investigations complémentaires.

A quel moment la police peut-elle faire usage de la force ?

La loi autorise le SAPS à recourir à la force dans certaines circonstances, notamment:

Corruption policière

Outre la brutalité policière et la torture, un autre crime grave commis par certains policiers est la corruption. La corruption policière consiste souvent à verser de l’argent à la police en échange d’un traitement favorable. Par exemple, la police peut accepter de ne pas vous arrêter ou de vous inculper pour un crime que vous êtes accusé d’avoir commis. Vous pouvez également être faussement accusé d’un crime et être menacé d’arrestation si vous refusez de payer
de l’argent. La corruption de la police devrait également être enregistrée et signalée. Si vous craignez des répercussions en cas de signalement, vous pouvez signaler la corruption policière de manière anonyme. L’outil Veza de Corruption Watch permet le signalement anonyme de la corruption policière.

La police ne peut recourir qu’à la force minimale raisonnable dans les circonstances et doit être en mesure de défendre son recours à la force devant les tribunaux.

L’utilisation d’une force inutile peut entraîner des mesures disciplinaires ou des sanctions pénales.

La force ne peut être utilisée pour intimider ou punir une personne arrêtée ou la forcer à répondre à des questions.

Le recours à la force meurtrière est légal s’il n’y a pas d’autres options et qu’une personne constitue une menace de violence grave. Pour plus d’informations sur l’usage légal de la force, visitez le site Web de l’Institute for Security Studies ici .

En cas de la légitime défense

arrêter quelqu’un

pour protéger les gens

pour éviter les dommages à la propriété

perquisitionner une personne ou des locaux

vaincre la résistance

empêcher une personne de fuir

disperser les foules*

Ressource juridique pour la torture policière

Des organisations telles que Viewfinder et C-19 People’s Coalition fournissent des plateformes non officielles pour signaler les comportements illégaux du SAPS et d’autres organismes chargés de l’application des lois. Ces plateformes cherchent à collecter des preuves pour constituer un dossier public des abus, qui peut être utilisé pour plaider en faveur de changements de politique.

La brutalité policière est pire dans les communautés noires.

La brutalité policière est pire dans les communautés noires.

O HABITEZ-VOUS À MZANSI ? QUELLES SONT VOS EXPÉRIENCES OU
QUESTIONS SUR LA BRUTALITÉ ET LA NON-RESPONSABILITÉ DE LA POLICE?

Viewfinder Accountability Journalism a révélé comment SAPS protège les agents accusés
de meurtres et d’abus. Maintenant, nous vous demandons de vous joindre à notre enquête
en vous exprimant et en partageant vos expériences. Ce faisant, vous pouvez aider à rendre
justice aux victimes et aux communautés noires de l’Afrique du Sud, y compris la vôtre. Rejoignez la conversation sur Twitter et Facebook en utilisant

Contactez-nous directement sur notre hotline WhatsApp

IL EST TEMPS DE PARLER !

Des meurtres de policiers se produisent tous les jours en Afrique du Sud

Les récidivistes du SAPS ne sont pas contrôlés

La police se protège des conséquences

Cliquez sur chacun des sujets ci-dessous:

En partenariat entre l’Institute for Security Studies, l’African Policing Civilian Oversight Forum (APCOF), Asiye eTafuleni, la C-19 People’s Coalition, Corruption Watch, Gun Free South Africa, Lawyers for Human Rights, le Legal Resources Centre, la National Association of Artisanal Miners, le Socio-Economic Rights Institute (SERI), StreetNet International et Viewfinder.

Quelles armes la police peut-elle utiliser ?
La C-19 People’s Coalition a développé des ressources sur l’utilisation d’armes moins meurtrières par le SAPS. Cliquez sur une arme pour savoir si son utilisation est légale et dans quelles circonstances, les risques et comment signaler une mauvaise utilisation :

Le commandant autorise le recours à la force - La force minimale nécessaire pour
disperser les manifestants peut être utilisée

Conformément au droit et aux principes internationaux des droits de l’homme, tout recours à la force doit être légal, nécessaire, proportionné, non discriminatoire et respecter le principe de précaution, la police devant répondre de ses actes. Lisez davantage ici .

*Dans des circonstances particulieres

Pour en savoir plus, voir p46 du guide de protestation étudiante du SERI. Découvrez ici quelles blessures surviennent en raison d’un usage disproportionné et illégal de la force par des policiers lors de la dispersion d’une manifestation étudiante.

La Right to Know campaign (R2K) a également produit un guide sur la protestation et
la loi. Le guide les étapes que les manifestants doivent suivre lors de l’organisation d’une manifestation, les droits des manifestants lors d’une manifestation et ce que dit la loi sur les manifestations. Cliquez sur l’image pour obtenir des informations sur :

Le SERI a décrit les étapes progressives que la police doit suivre avant de pouvoir recourir à la force. Les manifestants doivent disposer d’un délai raisonnable pour répondre à chacun. Ceux-ci inclus:

Négociation - La police doit demander à l’organisateur de la manifestation de convaincre
les manifestants de se disperser

Mesures défensives - Entreprises pour éviter les dommages aux personnes ou aux biens,
et peuvent inclure l’érection de barrières

Premier avertissement - Un mégaphone utilisé indique que des mesures fortes seront
utilisées. L’avertissement doit être dans les deux langues officielles

Mise en place de mesures offensives - Celles-ci incluent la perquisition et la saisie, le
refoulement des manifestants et l’encerclement. Ceux-ci doivent être visibles

Deuxième avertissement - Un autre avertissement doit être émis dans les deux langues
officielles

Commerce informel et statuts – Connaissez vos droits

Asiye eTafuleni a produit six brochures sur les droits des commerçants informels
lorsqu’ils interagissent avec la police. Voici les liens vers les six livrets:

La brochure décrit les droits versus les responsabilités, les obligations des commerçants et de la municipalité et la réalisation progressive des droits législatifs accordés aux travailleurs informels :

Quand les marchandises peuvent-elles être saisies?
• Lors du commerce de marchandises illégales
• Lorsque le commerçant s’enfuit et abandonne la marchandise lorsqu’il est approché par la
police métropolitaine

Droits des commerçants après la mise en fourrière
• Droit de retour des marchandises immédiatement après le paiement des frais de mise en
fourrière
• Droit de faire des représentations avant la vente des marchandises saisies

Que faire lorsqu’un commerçant est agressé dans le processus?
• Signalez les abus de la police, comme indiqué dans cette fiche d’information (voir la
section « Enregistrement et signalement des activités policières illégales »)
• Consultez immédiatement un médecin. Le médecin traitant enregistrera les blessures dans
un formulaire J88
• Photographiez les preuves des blessures
• Signalez l’affaire au poste de police le plus proche

Mesures importantes à prendre lorsque des biens sont détruits par des agents municipaux
• Obtenez des détails sur le véhicule de mise en fourrière utilisé par les fonctionnaires
• Ayez immédiatement d’autres commerçants informels comme témoins

Recours juridiques disponibles pour les commerçants
• Action civile pour obtenir de dommages et intérêts contre le SAPS
• Procédure pénale contre l’officier municipal pour vandalisme de biens

Qu’en est-il des immigrés et des demandeurs d’asile?
Les ressortissants étrangers subissent une quantité disproportionnée d’abus de la part du SAPS. Lawyers for Human Rights (LHR) a compilé un Manuel / Guide relatif a la detention
en ce qui concerne l’Immigration en Afrique du Sud, qui décrit la loi sur l’immigration, la détention et l’expulsion. Ceux-ci inclus:

La African Commission on Human and Peoples’ a élaboré un ensemble de lignes directrices sur les conditions d’arrestation, de garde à vue et de détention provisoire en Afrique. Priere de mieux s’informer ci-dessous.

Détention aux fins d’identification (p61)

• Un agent d’immigration/SAPS peut interroger et/ou détenir une
personne s’il pense – pour des motifs raisonnables – que la personne
n’est pas légalement en Afrique du Sud. Toutefois, l’agent ne peut
détenir une personne plus de 48 heures aux fins de vérifier son
identité ou son statut.

Détention aux fins d’expulsion (p62)

• La détention à des fins d’expulsion ne devrait avoir lieu que si une
personne ne peut pas fournir aux agents une pièce d’identité valide.

Détention autorisée en vertu de la loi sur les réfugiés (p62)

• Les demandeurs d’asile et les réfugiés peuvent être détenus dans certaines circonstances,
mais aucune personne ne peut être détenue aux termes de cette loi pour une période plus longue que ce qui est raisonnable et justifiable. Toute détention dépassant 30 jours doit être examinée sans délai par un tribunal.

• La durée de la détention d’une personne (dans un centre de détention) comprend le
temps pendant lequel elle a été détenue dans un poste de police avant d’être transférée dans un centre de détention.

Le processus de détention et d’expulsion (p92)

• Les mineurs ne peuvent être détenus qu’en dernier recours. Lorsque leur détention est
inévitable, ils doivent être détenus séparément des adultes.

• Si le visa d’un ressortissant étranger a expiré et qu’il a demandé son renouvellement (mais attend
le résultat de la demande), sa détention est illégale et le tribunal doit ordonner sa libération.

• Si un ressortissant étranger demande l’asile, il ne peut pas être détenu et le tribunal doit
ordonner sa libération.

Cliquez sur le guide
pour en savoir plus

Le SERI a produit un document de recherche pour clarifier les droits des commerçants informels locaux et étrangers, et pour aider les gouvernements locaux et les municipalités à mieux comprendre leurs obligations légales et constitutionnelles lors de la formulation et de la mise en œuvre des arrêtés municipaux régissant le commerce informel. Ceux-ci inclus:

Mise en fourrière et droit administratif (p24)
• Les fonctionnaires municipaux sont tenus de se conformer à la
Constitution, à la loi sur les entreprises, 71 de 1991 (voir page
11 de la brochure du SERI) et au règlement municipal pertinent
régissant le commerce informel.

• Avant que les responsables de l’application des lois ne
prennent une décision finale susceptible d’affecter les droits des commerçants informels, ces derniers devraient avoir la possibilité d’être entendus.

• Lorsqu’un fonctionnaire municipal prend la décision de mettre
en fourrière ou de confisquer des biens en vertu des règlements municipaux ou de la Loi sur les entreprises, ce fonctionnaire prend une décision administrative et doit se conformer aux exigences
du droit administratif. Les décisions administratives doivent être légales, raisonnables et équitables sur le plan procédural.

La mise en fourrière et les droits des commerçants (p28)
• Une fois que les marchandises d’un commerçant ont été saisies,
le commerçant a le droit d’accéder aux tribunaux pour une résolution équitable de l’affaire.

• Les commerçants ont droit à l’égalité devant la loi et ont droit
à une protection et à un bénéfice égaux de la loi, qui ne peut
discriminer injustement, directement ou indirectement, contre
quiconque.

Exploitation minière artisanale

Êtes-vous un mineur artisanal qui a subi des abus et des violences de la part de la police? Utilisez les outils fournis dans cette fiche d’information pour vous aider à rapporter votre expérience.

Vous pouvez également en savoir plus sur l’exploitation minière artisanale en contactant l’National Association of Artisanal Miners (NAAM) ici .

Exploitation minière artisanale (informelle)

Au lieu de protéger et de soutenir leur travail, la loi traite les mineurs artisanaux comme des criminels. Ils sont également ciblés par des policiers corrompus qui veulent profiter du travail que font les mineurs artisanaux pour leur propre bénéfice. En conséquence, les mineurs artisanaux sont victimes de la police et leur droit à la dignité est violé. Un cadre politique et législatif approprié doit être élaboré pour leur permettre d’effectuer leur travail sans ingérence inutile de la police.

Infractions liées aux armes à feu

Le chapitre 16 de la Loi sur le contrôle des armes à feu énumère les infractions commises par un propriétaire d’arme à feu, y compris un agent de police, lorsqu’il:

Tirez ou manipulez avec négligence une arme à feu d’une manière qui pourrait
blesser quelqu’un ou endommager des biens

Manipulez une arme à feu sous l’influence de l’alcool ou de drogues

Pointez une arme sur une personne sans motif légalement autorisé

Tirez avec une arme à feu dans une zone bâtie sans raison valable

Ne pas verrouiller une arme à feu dans un coffre-fort lorsqu’elle n’est pas portée
sur lui

Tout propriétaire d’arme à feu qui commet l’une de ces infractions peut être condamné à une amende, à une peine de prison ou à être déclaré inapte à posséder une arme à feu.

Vous pouvez signaler tout propriétaire d’arme à feu qui a commis l’une de ces infractions
à votre poste de police local. Si le propriétaire de l’arme est un agent de police, utilisez les informations de la section « Enregistrement et signalement des activités policières illégales » de cette fiche d’information pour vous guider dans la rédaction d’un rapport.

Votre voix peut arrêter une balle

Gun Free SA est une NGO nationale qui s’est engagée à réduire la violence armée par le biais de la défense des politiques publiques, de l’éducation et de la sensibilisation et de la mobilisation communautaire.

Report.org.za, développé par la C19 People’s Coalition, est une plate-forme permettant au public de signaler les violations des droits humains par les forces de l’ordre.

La plate-forme permet aux utilisateurs de fournir tous les détails nécessaires sur un
incident, notamment :
Date
Emplacement/lieu
Type d’incident
Type d’arme utilisée
Vidéos ou photos de l’incident

En savoir plus sur la brutalité policière contre les commerçants informels

Un bilan de violence contre les commerçants informels

Les commerçants informels exigent la fin des brutalités policières

StreetNet International sur la violence contre les femmes vendeuses de rue et comment la combattre

Droit de commerce

Droit à un permis

Droits sur le développement
des infrastructures et les
démolitions

Droits relatifs à la saisie
des marchandises

Droit à l’information sur
l’adoption, les modifications et les implications des politiques

Droits lorsque les biens
ont été détruits par les
agents municipaux

StreetNet International est une alliance mondiale d’organisations de membres de commerçants informels, qui visent à promouvoir l’échange d’informations et d’idées sur les problèmes auxquels sont confrontés ses membres.

Les vendeuses de rue sont quotidiennement confrontées à la violence et au harcèlement
de diverses sources, et doivent souvent payer des pots-de-vin ou offrir des faveurs
sexuelles aux autorités pour les laisser tranquilles.

La stigmatisation du travail dans l’économie informelle nuit aux possibilités des vendeuses
de rue d’obtenir justice, mais la Convention n° 190 (2019) de l’Organisation internationale
du travail sur la violence et le harcèlement peut être un outil puissant pour lutter contre elle.

La mobilisation et les coalitions sont essentielles pour lutter contre la violence et le
harcèlement.

Pour en savoir plus sur les principes de dépénalisation des délits mineurs en Afrique, cliquez ici.

En 2018, la Cour constitutionnelle a estimé que le fait de ne pas donner de préavis d’un rassemblement de plus de 15 personnes n’est pas une infraction pénale. Les organisateurs de rassemblements/manifestations doivent toujours donner un préavis du rassemblement conformément à l’article 12 (1) (a) de la loi sur les rassemblements - mais s’ils ne le font pas, ils ne peuvent pas être reconnus coupables d’une infraction pénale. Lire la suite ici .

Vous pouvez mieux vous informer sur la politique de rassemblements/manifestations par les responsables de l’application des lois en Afrique ici .

En savoir plus sur vos droits lorsque vous interagissez avec SAPS ici

La police doit protéger la population contre les crimes et la violence, cependant quelques officiers sont impliqués dans des comportements illicites tels que la corruption, la brutalité et la torture.

Nous exigeons que les policiers adhèrent à des normes de conduite élevées. Tenir ces policiers responsables d’actes répréhensibles est donc essentiel.

Cette fiche d’information a été conçue par un groupe d’organisations qui défendent les droits humains et la justice pour tous, y compris les commerçants informels, les étudiants, les immigrants, les mineurs artisanaux et les personnes vivant dans des quartiers informels. Il est destiné à vous aider à comprendre les pouvoirs de la police, vos droits lorsque vous rencontrez la police et vos options pour signaler les abus de pouvoir par le service de police sud-africain (SAPS).

Responsabilité de la police:
vos droits lorsque vous vous engagez avec la police en Afrique du Sud

Cette fiche d’information fournit des informations sures :

• Enregistrement et signalement des activités policières illégales

• A quel moment la police peut-elle procéder à des arrestations ?

• Que se passe-t-il lors d’une arrestation ?

• Immigrés et demandeurs d’asile – ce que dit la loi sur la détention et l’expulsion
• Commerce informel et statuts

• Droits des manifestants

• Exploitation minière artisanale - abus et violence subis par la police

• A quel moment la police peut-elle faire usage de la force ?

• Quelles armes la police peut-elle utiliser ?
• Infractions liées aux armes à feu

• Corruption policière

• La brutalité policière en Afrique du Sud

• La brutalité policière contre les commerçants informels

Pour en savoir plus sur le signalement de la corruption policière, de la brutalité et de la torture, consultez la section « Enregistrement et signalement des activités policières illégales ».

Enregistrement et signalement des

activités policières illégales
Le public est encouragé à signaler les activités policières illégales telles que

les agressions ou la corruption.

Date, heure et lieu

Nom, grade et description des officiers

Immatriculation des véhicules

Détails des témoins

Description de l’incident

Photos ou vidéos

Informations sur les blessures*

Allégations graves contre le service de police de SA et la police de
Metro

Independent Police Investigative Directorate (IPID)
012 399 0000 / complaints@ipid.gov.za
Corruption policière SAPS Anti-Corruption Internal Unit 082 828 5778
SAPS Service Complaints Centre 0800 333 177
Abus de la police du maintien de l’ordre. Hotline anti-corruption pour ce service de police
Corruption Watch 0800 023 456 / www.veza.org.za

Conseils juridiques gratuits sur les violations pendant le verrouillage
de COVID-19

066 076 8845

Western Cape Police Ombudsman The African Policing Civilian
Oversight Forum (APCOF) a élaboré un guide sur le processus de
plainte

021 483 0669 / ombudsman@wcpo.gov.za

Crimes commis par des membres de la Force de défense nationale
sud-africaine

South African Military Ombud
012 676 3800 / 080 726 6283 / intake@milombud.org
Activité illégale par l’armée ou la police de la circulation Se présenter au poste de police le plus proche
Signaler des cas de torture et de mauvais traitements Legal Resources Centre
011 836 9831 / lrc.org.za/stop-torture/
Public Interest Legal Services, qui comprend un répertoire spécifique
à l’emplacement des organisations à contacter

www.pils.org.za/contact/

Enregistrez autant de
détails que possible:

*Si vous êtes blessé, votre plainte doit inclure les détails de la blessure
sur le formulaire J88 du ministère de la Justice, rempli par un médecin.

L’Institute for Security Studies et la C-19 People’s Coalition proposent des conseils supplémentaires sur le signalement d’activités policières illégales.

Report.org.za, développé par la C19 People’s Coalition, est une plate-forme permettant au public de signaler les violations des droits humains par les forces de l’ordre.

Cliquez
sur l’image
pour plus
d’informations

SUIVI DE LA VIOLENCE DES

FORCES DE SÉCURITÉ
Le Security Forces Violence Tracker est une plate-forme créée pour enregistrer et surveiller les abus commis par des membres des forces de sécurité, tels que le SAPS, l’armée, le métro, les forces de l’ordre, la police ainsi que des sociétés de sécurité privées.
Cette plate-forme a été créée par une coalition de la société civile comme un outil pour accroître la responsabilité en collectant des preuves dans le but d’empêcher de tels abus. Si vous avez connaissance d’un cas particulier d’abus commis par des membres des forces de sécurité et que vous souhaitez nous en soumettre la preuve, veuillez commencer par choisir votre province dans la liste ci-dessous. On vous posera quelques questions de base sur ce cas et vous pourrez également soumettre des vidéos ou des images du cas si vous en avez.

Cliquez ici pour signaler

Report.org.za est une plate-forme créée pour enregistrer et surveiller les abus commis par les forces de sécurité de l’État et des entreprises

Les forces de sécurité de l’État et des entreprises comprennent: Service de la police sud-africaine (SAPS) | Armée | Police metropolitaine | Forces de l’ordre | Sociétés de sécurité privées Les forces de sécurité de l’État et des entreprises comprennent:
1. Aider avec les cas 2. Informez sur les abus / problemes 3. Éduquer sur les droits 4. Connectez-vous avec l’assistance